



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 AOÛT 2014**



Date de convocation :
18 août 2014

Date d'affichage :
18 août 2014

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 13

Procurations 2

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe SICOT, Maire de Clayes.

Étaient présents :

Mmes BAZIN, KAKPEGNAN, ROBERT, ROULLEAU
MM. SICOT, RENOUX, MENEUX, BARBÉ, JAUNET, BOURNAT,
FOUILLET, MUSSETA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme GUEGUEN, M LE GARREC

Procurations : Mme GUEGUEN à M RENOUX, M LE GARREC à M MUSSETA

Monsieur Yvan JAUNET a été élu secrétaire de séance.

De 20h à 21h30 : présentation par Mesdames Bernadette FERRÉ et Valentine BOSSU du projet APIGOT.
A partir de 21h38, le Conseil Municipal aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2014 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-045 : CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS ET CONVENTION DE PARTENARIAT

En parallèle de la réforme des rythmes scolaires et afin de répondre aux besoins des familles clayennes concernant le mode de garde des enfants les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires, Monsieur le Maire et la commission jeunesse propose au Conseil Municipal la création d'un Centre de Loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le Centre de Loisirs sera organisé, géré et administré par les Francas d'Ille-et-Vilaine, selon les modalités définies dans la convention de partenariat présentée aux membres du Conseil. Cette convention sera signée pour la période « septembre 2014 à décembre 2015 ». Chaque année, un avenant à la-dite convention sera soumis à nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ◆ décide de la création d'un centre de loisirs à destination des enfants de 3 à 12 ans à compter du 1^{er} septembre 2014.
- ◆ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation du centre de loisirs avec les Francas d'Ille-et-Vilaine
- ◆ autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

DEL 081-14-046 : EXAMEN DES CHARGES TRANSFÉRÉES CONSÉCUTIVES À L'ADHÉSION DES COMMUNES DE BÉCHEREL, MINIAC-SOUS-BÉCHEREL, LANGAN, ROMILLÉ ET LA CHAPPELLE-CHAUSSEE

Suite à l'entrée des communes de Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, Langan, Romillé et La Chapelle-Chaussée dans la communauté d'agglomération de Rennes Métropole, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a défini le montant de l'attribution de compensation des 5 communes.

Après délibération, **à 6 voix pour**, le Conseil Municipal :

- ◆ approuve le projet de charges transférées établi par le CLECT, concernant les communes de Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, Langan, Romillé et La Chapelle-Chaussée.

QUESTIONS DIVERSES

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu :

- lundi 29 septembre 2014
- lundi 3 novembre 2014
- lundi 15 décembre 2014

FIN DE SÉANCE 22h07

NOM - Prénom	SIGNATURE
SICOT Philippe	
BARBE Raymond	
BAZIN Patricia	
BOURNAT Célestin	
FOUILLET Claude	
GUEGUEN Laurence	Absente excusée
JAUNET Yvan	
KAKPEGNAN Irma	
LE GARREC Ronan	Absent excusé
MACRI Fabrice	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
RENOUX Thierry	
ROBERT Chantale	
ROULLEAU Nadine	